



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du mercredi 27 janvier 2021

Le mercredi vingt-sept janvier deux mille vingt un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle BOULARD, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie FERRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Vanessa AIRAL et Anthony FERNANDEZ

Absent excusé : Yann RICHE

Pouvoir(s) : Yann RICHE à Vanessa AIRAL

Madame Alice VILLEMAGNE est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Les élus participent à la séance du conseil municipal dans la salle du foyer communal. A cet effet, une déclaration a été communiquée à la Préfecture le jeudi vingt et un janvier deux mille vingt et un.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du jeudi 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Compteurs communicants Sensus :

La REAAL prévoit de placer des compteurs disposant d'un système de radio-relève à distance. Les avantages de ce matériel sont :

- présence des abonnés non requise pour les relevés
- meilleur suivi des consommations
- diminution des litiges de facturation (absence d'erreur de relève)
- plus aucune facture basée sur une estimation

Ces nouveaux compteurs seront installés lors des branchements neufs ainsi que pour le renouvellement des compteurs anciens, la REAAL prévoit d'en changer plus de 4 000 par an.

Panneaux photovoltaïques :

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux permettra de transformer directement l'énergie solaire en électricité et de réduire les factures d'électricité.

Ce projet concernerait les sites suivants :

- FOYER : autoconsommation 6 kwc
- ATELIERS MUNICIPAUX : autoconsommation de 6 kwc desservant les locaux administratifs + production de 36 kwc revendue
- SALLE POLYVALENTE : autoconsommation de 6 kwc desservant le groupe scolaire + production de 36 kwc revendue

Ces panneaux sont assemblés en France avec une garantie de vingt-cinq ans, la solution financière retenue serait le leasing, la simulation financière présentée a été calculée sur vingt ans. Un dossier complet sera communiqué à tous les élus.

Fibre optique :

Un rendez-vous est prévu mardi neuf février deux-mille vingt et un avec la responsable du service réseau ORANGE, Madame Fontaine pour faire le point sur le planning de déploiement de la fibre à Mons.

A ce jour, cinquante-six abonnés de la commune seraient éligibles.

Délibérations :

Autorisation pour signer l'avenant de prorogation de la convention d'adhésion au service commun SIG (Système d'Information Géographique) :

Le Maire précise que la commune de Mons est adhérente au service commun SIG d'Alès Agglomération depuis 2017 par le biais d'une convention arrivant à terme le 31 décembre 2020.

L'année 2021 portera sur des mises à jour importantes qui offriront de nouveaux outils pour faire évoluer le WebSig et le PCRS sur le territoire du Pays des Cévennes.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et impactera l'organisation du service SIG, il est conseillé d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021 en adhérant à l'avenant de prorogation à l'adhésion initiale.

Voté à l'unanimité

Autorisation pour signer l'avenant de prorogation de la convention d'adhésion au service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) :

Le Maire indique que la commune de Mons est adhérente au service commun ADS d'Alès Agglomération depuis 2015 par le biais d'une convention arrivant à terme le 31 décembre 2020.

Au vu de la nécessité de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi à partir du 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer pour la réussite de cette démarche.

Dans ces conditions, il est proposé de prolonger ce partenariat pour l'année 2021 en adhérant à l'avenant de prorogation à l'adhésion initiale.

Voté à l'unanimité

Autorisation du mandatement des dépenses d'Investissement avant le vote du budget primitif 2021 :

Jusqu'à l'adoption du budget prévu maximum avant le 15 avril 2021, et afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, le Maire fait part des dépenses suivantes :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP2020 + DM : **299 187,14 €**

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)

Chapitre 20	Article 202 - Frais liés à la réalisation documents d'urbanisme 11 500,00 € x 25/100 = Article 2051 - Concessions et droits similaires 4 000,00 € x 25/100 =	2 875,00 € 1 000,00 €
Chapitre 21	Investissements courts 24 900,00 € x 25/100	6 225,00 €
Chapitre 23	Investissements longs 258 787,14 € x 25/100	64 696,78 €
	Cumul =	74 796,78 €

Voté à l'unanimité

Demande de subvention auprès de la DSIL pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire :

Des subventions ont été demandées au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour financer le remplacement du chauffage actuel du groupe scolaire par deux chaudières à condensation pour un budget prévisionnel de 37 189,00 € HT.

La Préfecture octroie cette dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

Cette proposition de délibération annule et remplace la précédente auprès de la DETR.

Madame Vanessa AIRAL demande s'il est nécessaire d'engager des dépenses de chaudières dans l'hypothèse où la commune installerait des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire répond que cela ne remet pas en cause le système de chauffage car il s'agit d'une mise à niveau des installations et de ce fait une réhabilitation de l'existant.

17 voix pour, 2 abstentions

Pacte de Gouvernance :

La Communauté d'Alès Agglomération a adopté le projet de Pacte de Gouvernance qui représente un outil de communication entre les 72 membres de la Communauté.

La validité de ce pacte est prévue pour la mandature 2020 - 2026.

Il porte sur la représentation d'Alès Agglomération en Occitanie avec ses fondements politiques et sur ses futurs projets : Terre des Jeux 2024 ; Communauté responsable : transition écologique, mobilisation du collectif des élus communautaires et municipaux ; Bureau et Conseil communautaire, création de commissions spécifiques ; Comité des Maires et également de favoriser le portage administratif des compétences d'Alès Agglomération sur les communes par le biais du Club des DGS et Secrétaires de mairie.

Pour information, 1 154 élus municipaux des 72 communes siègent au sein des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Alès Agglomération.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre des amendes de police :

Cette délibération est reportée en fin d'année 2021. Il faut attendre deux années pleines entre deux dossiers.

Informations diverses : Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Madame Annie CHAPELIER, Députée du Gard, pour essayer de trouver une aide financière pour la cabine de télémédecine.

Participation du Maire et d'un Adjoint à la manifestation du lundi 25 janvier 2021 contre la violence subie par le Maire de Lasalle.

Problème arrêts de bus : la Mairie va intervenir auprès des prestataires et des instances concernées pour attirer leur attention sur la dangerosité de certains de ces dispositifs.

En raison de la pandémie actuelle et afin de préserver les administrés et les agents, les services administratifs resteront fermés au public les après-midis pendant tout le mois de février ; Prise de rendez-vous possible en cas d'impératif ; accueil téléphonique assuré.

Compétence Education : Une étude d'uniformisation de cette compétence est en cours en concertation avec tous les maires. Un dossier détaillé sera communiqué à tous les élus afin de leur permettre de se positionner avant le vote

Au vu des conditions de travail qui ne sont pas faciles actuellement à cause des règles sanitaires à appliquer, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du personnel de l'école pour son travail et son assiduité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heure vingt.

Fait à Mons, le 28 janvier 2021

Gérard BANQUET
Maire de MONS

